

Convention d'occupation

Conclu entre

D'une part

d'autre part

Le bailleur

et

le locataire

Orllati Real Estate SA
Route de Bettens
1042 Bioley-Orjulaz

PROMERKA
M. Gabriel GAGNERE
Ch. Du Cousson 23
1032 Romanel-sur-Lausanne

Adresse : Rte d'Echallens 32 – 1032 Romanel sur Lausanne

En préambule, le Groupe PROMERKA est l'un des fournisseurs du Groupe Orllati et souhaite occuper pour une durée limitée un local avec quai de chargement.

D'entente entre les deux parties, il est convenu :

1. Dès le 16.09.2020, Promerka occupera la zone démarquée en bleu sur le plan ci-joint, représentant environ 150 m² et s'engage à ne pas dépasser cette limite.
 2. La convention **débutera le 16.09.2020 pour se terminer au 31.03.2021**, elle pourrait se renouveler de mois en mois jusqu'au 30 juin 2021.
 3. Le locataire bénéficie d'un tarif préférentiel pour une durée déterminée, ce qui représente un loyer mensuel de Fr. 1'250.-/ mois. En cas de prolongation au-delà du 1^{er} juillet 2021, le loyer sera ajusté au prix du marché et passera donc de Fr. 2'250.-.

Loyer mensuel Fr. 1'250.- forfait charges Fr. 150,-

4. En fonction de l'utilisation des locaux (dépôt/entreposage), le locataire veillera à ne pas laisser en fonction les aérochauffeurs une fois les lieux quittés, tous frais supplémentaires sera refacturés.
 5. Le locataire a connaissance de l'avenir du bâtiment qui va être détruit dans un délai proche, de ce fait, il s'engage à quitter les lieux sans revendication en temps opportun.
 6. Aucun stationnement n'est autorisé sur la parcelle 121, à l'exception de la charge et décharge de véhicules.
 7. Cet espace est loué à des fins de dépôt/entreposage, aucune activité ne pourra être exercée dans les lieux.
 8. Le locataire nettoiera ses salissures et de manière ponctuelle, entre l'entrée et la surface louée.

Ainsi fait en deux exemplaires à Bioley-Oriulaz, le 15 septembre 2020/qmo

Le bailleur

le locataire



i

Reçu le 24 SEP. 2020

PROMERKA SA
Monsieur Gabriel Gagnère
Chemin de Cousson 23
CH-1032 Romanel-sur-Lausanne

N. réf. : AO/mru

Bioley-Orjulaz, le 18 septembre 2020

Route d'Echallens 32, 1032 Romanel-sur-Lausanne
Convention d'occupation du 15.09.2020

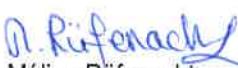
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser sous ce pli un exemplaire de la convention d'occupation du 15 septembre 2020, dûment signée par nos soins, pour vos dossiers.

De plus, nous tenons à vous rappeler que le prix de la location à partir du 1^{er} juillet 2021 sera à rediscuter en temps utile.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en restant disponibles pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.


Avni Orllati
Administrateur Délégué


Mélina Rüfenacht
Assistante gérance et immobilier

Annexe mentionnée

